Affiché le 16 juin 2025

PROCES-VERBAL DU 10 JUIN 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 21
votants : 25

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juin, le Conseil Municipal de BENET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET, sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.

Date de convocation : 3 juin 2025

Présents : Mmes Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT, Emmanuelle BOUIS, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Anny LUCAS, Nadine MARTIN, Sylvie MATHE GRIFFON, Marie-Luce MONMANEIX, Céline PELLETIER, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN,

MM Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, Joël CHOLLET, André COUTURIER, Daniel DAVID, Pascal DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Didier RECEGANT, Xavier SARRY

Absents avec pouvoir :

Danielle LAVAL-PELLERIN qui a donné pouvoir à Laurence Burtin

Michèle BUFFETEAU qui a donné pouvoir à Daniel David

Claude POLTEAU qui a donné pouvoir à Georges Mercier

Jean DIEUMEGARD qui a donné pouvoir à Joël Chollet

Absents excusés :

Lise BURGERMEISTER, Bruno LIGONNIERE

Secrétaire de séance : Didier Recegant

ORDRE DU JOUR

1. Tirage au sort des jurys d'assise
2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2025
3. Compte rendu des décisions de la CCVSA

Décisions du Maire :

4. Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T

Finances :

5. Admission en non valeurs
6. Indemnité de gardiennage des églises communales
7. Révision des loyers communaux

Patrimoine :

8. Achat d'une parcelle de terrain
9. Renouvellement d'une convention d'entretien des espaces communs de l'ex EHPAD les Hauts de Plaisance avec Vendée Habitat
10. Adoption d'une convention de passage de randonnées sur les chemins d'association foncière

Marchés Publics

11. Choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation d'un immeuble de centre bourg

Affaires scolaires

12. Rythmes scolaires

Personnel :

13. Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine
14. Création d'un emploi d'adjoint administratif
15. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité au service technique

Divers :

16. Questions diverses

<u>Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour, validée à l'unanimité :</u>:

- Convention de passage de canalisation sur le domaine privé

<u>Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2025</u>

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025 a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal **ADOPTE** à l'unanimité ce procès-verbal.

<u>Compte rendu des décisions de la CCVSA</u>

- Un projet d'acquisition est en cours dans la zone de la chicane, en vue de construire des bâtiments destinés à la location pour des entreprises.

- Une réunion est programmée prochainement afin de coordonner les travaux de rénovation des salles omnisports.

- Une réunion d'information s'est tenue concernant l'ambroisie, plante fortement allergène ; un recensement des zones où elle est présente sera nécessaire.

- Lors du comité technique du SyDEV, plusieurs points ont été abordés : la mise à disposition temporaire de feux verts « incitatifs », qui passent au rouge en cas d'arrivée d'un véhicule à vitesse excessive ; ainsi que la disparition du réseau cuivre Orange, prévue pour le 1er janvier 2029, au profit de la fibre optique.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T

La Maire rappelle la délibération du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et jusqu'à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, la Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- N° 2025-28, du 25 avril 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise SMAC pour des travaux d'étanchéité de la terrasse du locatif situé au-dessus de La Fabrique au 3 rue de la cure, pour un montant de **7 227.63 euros HT soit 8 673.16 euros TTC.**

- N° 2025-29, du 25 avril 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise LP Elec pour la fourniture et la pose d'un tableau électrique dans le logement de Lesson pour un montant total de **2 611.18 € HT, soit 2 872.30 € TTC.**

- N° 2025-30, du 9 mai 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Comelec pour la fourniture et la pose d'un tableau électrique aux ateliers communaux pour un montant total de **3 649.00 € HT, soit 4 378.80 € TTC.**

- N° 2025-31, du 9 mai 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Altrad Collectivités pour la fourniture de mobilier (tables et chaises) pour la Grande Halle pour un montant total de **3 458.70€ HT, soit 4 150.44 € TTC.**

- N° 2025-32, du 27 mai 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Agelid pour la fourniture d'un terminal informatique piéton et du logiciel « LogipolV5 » dédié, pour la police municipale pour un montant total de **1 679.00€ HT, soit 2 014.80 € TTC.**

- N° 2025-33, du 28 mai 2025 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise SynBird, pour la fourniture d'un logiciel de réservation des salles des fêtes de la commune en ligne pour un montant total de **1 750.00€ HT, soit 2 100.00 € TTC.**

Objet n° 68 : Budget principal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mme Le Maire expose que sur proposition de M. Eric VIGUIER, Trésorier municipal, il soumet à l'approbation du conseil municipal l'admission en non-valeur des taxes et produits irrécouvrables pour une valeur de 245.10 €.

Les titres et taxes irrécouvrables sont détaillés dans le dossier joint à la délibération.

Cette somme se décline comme suit :

Années	Montants
2024	243.10 €
2025	2.00 €

Les crédits sont inscrits au compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** en non-valeur les taxes et titres présentés dans le dossier joint.

Objet n°69 : Indemnité de gardiennage des églises communales – Année 2025

Mme la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'adopter l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pour l'année 2025.

Ainsi, le plafond indemnitaire applicable est revalorisé à 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Il est proposé d'accorder cette indemnité au taux maximum soit 503,42 € pour 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE pour l'année 2025 l'indemnité annuelle de gardiennage des églises communales au taux maximum, soit 503,42 €.

Objet n° 70 : Révision des loyers communaux

Les loyers des logements communaux sont révisables chaque année au 1er juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers du premier trimestre de l'année en cours, publié par l'INSEE ; au premier trimestre 2025, il s'élève à + 1.40 %. Mme la Maire propose à l'assemblée, sur la base de l'indice de référence des loyers, l'indexation des loyers communaux, révisables à compter du 1er juillet 2025, selon le barème suivant :

Le Conseil municipal approuve les loyers des logements communaux, à l'unanimité :

- Logement n° 1 – 5 rue de la Cure - Benet **251 €**
- Logement n° 2 – 5 rue de la Cure - Benet **203 €**
- Logement n° 3 – 5 rue de la Cure - Benet **251 €**
- Logement n° 4 – 5 rue de la Cure - Benet **220 €**
- Logement cimetière, rue des Granges Dixmières **382 €**

- Logement école du Champ du Bois **420 €**

- Logement rue de la mairie – Lesson **388 €**

- Logement de La Fabrique **385 €**

Objet n° 71 : Affermage du marais communal de Sainte-Christine : gratuité suite à abattage des peupliers

Monsieur le Maire délégué de Ste Christine rappelle au conseil les travaux d'abattage des peupliers appartenant à la commune et situés sur les parcelles en affermage dans le marais communal de Sainte-Christine.

Une grande partie des parcelles louées ayant été affectées par le passage des engins, Monsieur le Maire délégué de Ste Christine demande la gratuité pour l'année en cours des affermages des parcelles cadastrées 203AB063 à 203AB074 ainsi que les parcelles 203AB079 à 203AB091 soit 24 parcelles concernées.

Il invite le conseil municipal de se prononcer sur cette affaire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité:

- donne un avis favorable à gratuité pour l'année en cours des affermages des parcelles cadastrées 203AB063 à 203AB074 et 203AB079 à 203AB091

Objet n°72 : Achat d'une parcelle de terrain – Succession Druet

Madame la Maire propose au Conseil municipal l'acquisition d'une parcelle de terrain, cadastrée section AI n°256, d'une superficie totale de 41ares 88 ca m² située Haut de Plaisance, sur une zone stratégique pour la Commune.

Cette parcelle de terrain est cédée dans le cadre de la succession de M. Gil Druet, au prix de 29 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Maire pour acquérir la parcelle désignée ci-dessus au prix de 29 000 €,

- **PRECISE** que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

Objet n°73 : Renouvellement d'une convention d'entretien des espaces communs de l'ex EHPAD les Hauts de Plaisance avec Vendée Habitat

Mme la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de renouveler la convention d'entretien des espaces communs de l'ex EHPAD les Hauts de Plaisance avec Vendée Habitat, jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable par tacite reconduction.

Elle présente les termes de la proposition de convention et propose son adoption.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'entretien des espaces communs de l'ex EHPAD les Hauts de Plaisance avec Vendée Habitat ;

- **AUTORISE** la Maire à la signer.

Objet n°74 : Adoption d'une convention de passage de randonnées sur les chemins d'association foncière

Mme la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'adopter une convention avec l'Association Foncière de Benet afin d'autoriser le passage des randonneurs pédestres et de manière générale de toutes personnes pratiquant une activité de promenade, sur les chemins dits d'Association Foncière (AF), balisés en chemins de randonnée.

Cette autorisation n'implique aucune servitude de passage susceptible de grever la propriété susvisée. Elle ne saurait, en aucun cas, être assimilable à un bail.

Elle présente les termes de la proposition de convention et propose son adoption.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec l'Association foncière de Benet

- **AUTORISE** la Maire à la signer.

Objet n°75 : Adoption d'une convention pour autorisation de passage en terrain privée de canalisations d'eaux pluviales

Mme la Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'adopter une convention avec Messieurs Aimé, propriétaires privés, pour autoriser le passage de canalisations pluviales sur leur terrain.

Elle présente les termes de la proposition de convention et propose son adoption.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec Messieurs Aimé, propriétaires privés, pour autoriser le passage de canalisations pluviales sur leur terrain.

- **AUTORISE** la Maire à la signer.

Objet n°76 : Choix du maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation d'un immeuble de centre bourg

La Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux de rénovation d'un immeuble rue de la Combe et la consultation lancée par délibération en date du 29 avril 2025 pour retenir un maître d'œuvre.

Il convient d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe missionnée pour réaliser les différentes étapes du projet et travaux.

La Maire propose de retenir Thibault Pochon Architectes Associés, dont la rémunération totale (Tranche ferme + tranche optionnelle) s'élève à 55 600,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHARGE la Maire de la signature du marché à intervenir avec Thibault Pochon Architectes Associés pour la mission de maitrise d'œuvre du projet de rénovation d'un immeuble de centre bourg

Objet n°77 : Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire – retour à la semaine de 4 jours

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article D.521-12 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le projet d'organisation du temps scolaire proposé par les services de l'Éducation nationale ;

Considérant les échanges avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants, les services municipaux et l'inspection académique ;

Considérant la suppression du Fonds d'Etat de soutien des activités périscolaires, qui permettait de financer les activités proposées dans le cadre des TAPs (temps d'activités périscolaires)

Considérant le vote des deux conseils d'école maternelle et élémentaire en date du 5 juin 2025, favorable au retour d'une semaine à 4 jours pour les deux écoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (22 pour, 2 abstentions, 1 contre)

Décide :

- **De demander avec regret** la dérogation à l'organisation actuelle du temps scolaire, afin de revenir à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2025 pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune ;
- **D'autoriser** Madame le Maire à transmettre la présente délibération à l'Éducation nationale, et notamment à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), pour instruction et validation.

Objet n°78 : Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine

La Maire informe l'assemblée du recrutement d'un adjoint du patrimoine au 18 juin 2025 sur le poste d'agent de bibliothèque de la collectivité et précise qu'il convient de créer l'emploi à temps complet correspondant.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet, au 18 juin 2025

- **CHARGE** la maire de la mise à jour du tableau des emplois,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget 2025

Objet n° 79 : Création d'un emploi d'adjoint administratif

La Maire informe l'assemblée du recrutement d'un adjoint administratif au 1er août 2025 sur le poste de médiateur culturel et conseiller numérique de la collectivité et précise qu'il convient de créer l'emploi à temps complet correspondant.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, au 1er août 2025

- **CHARGE** le maire de la mise à jour du tableau des emplois,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget 2025

Objet n°80 : Personnel communal - Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que le bon fonctionnement des services techniques nécessite la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- CREE :

- 1 emploi temporaire :

Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° (accroissement temporaire d'activité) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Durée des contrats : du 1er juillet au 31 décembre 2025

Temps de travail : temps complet

Nature des fonctions : agent technique

Niveau de recrutement : catégorie C adjoint technique

Niveau de rémunération : IM = 366

- AUTORISE Mme. la Maire à signer le contrat de recrutement correspondant. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.

Questions Diverses

- Le Parc Naturel Régional a lancé un programme de plantations à la Pêcherie de Sainte-Christine. Une convention avec le Parc est en cours de préparation et sera présentée lors d'un prochain Conseil.

- Des animations encadrées par un professionnel auront lieu au skatepark : le 2 juillet pour le grand public, et le 3 juillet à destination des collégiens.

- Les 20 et 22 juin, des représentations théâtrales gratuites seront proposées au Transfo, sur le thème de l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap.

- Présentation des différentes propositions de logos retravaillés par l'agence BANG. La mission se poursuit.

- Le circuit Baludik est en cours de finalisation et sera inauguré lors des journées du Patrimoine.

- Les nouveaux jeux d'Aziré seront prochainement inaugurés ; une date reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30